

À propos du Challenge du Comité de Guyenne

➤ Attribution des points pour chaque Tournoi

La moitié des paires les mieux classées ont des points.

Exemple : 62 paires engagées :

les joueurs des paires classées de 1 à 31 ont des points (Nt = 62/2 sur Excel)

1^{ère} paire : chaque joueur a 31 points

2^e paire : chaque joueur a 30 points

3^e paire : chaque joueur a 29 points

30^e paire : chaque joueur a 2 points

31^e paire : chaque joueur a 1 point

Attention ! Si le nombre de paires engagées est supérieur à 100, seules les 50 meilleures paires ont des points.

➤ Attribution des points de performance et/ou d'expert

Il existe un classement final pour chaque série en fin de saison bridgesque (31 juin).

Les points de performance et/ou d'expert sont attribués par le Directeur des Compétitions aux joueurs les mieux classés dans chaque série et faisant parti du Comité de Guyenne (*pour cette dernière clause, il peut y avoir une exception justifiée par le Directeur des compétitions*).

Remarque Le nombre de PP et de PE attribué au Challenge dépend du nombre de PP et de PE alloué par la FFB au Comité de Guyenne. Le Directeur des Compétitions redistribue une partie de ces points aux meilleurs de chaque série dans le classement du Challenge.

Ces dotations sont comparables à celles des Comités voisins qui ont un Challenge de Comité.

Gérard VINRICH

Vice Président du Comité - Gascogne
Chargé du classement du Challenge